GÉNÉRATION PÊCHE

Passionnément Pêche !

AVRIL 2022 - numéro 22

Au fil de l'eau

UNION DE BASSIN LOIRE-BRETAGNE PÊCHE
ASSOCIATION RÉGIONALE DE PÊCHE CENTRE - VAL-DE-LOIRE PÊCHE

ACTUALITÉS DE LA GESTION DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

EDITO : JEAN-PAUL DORON - PRÉSIDENT UFBLB

Sans rogner sur les ambitions d'atteinte de bon état, le comité de bassin du 03 mars dernier a validé les documents de planification de bassin pour les 6 prochaines années (2022-2027), marquant ainsi l'aboutissement du 3ème cycle de la directive cadre sur l'eau (DCE). Notre réseau a été particulièrement impliqué dans l'élaboration du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE). Les pêcheurs se sont mobilisés lors de la phase de consultation publique et nos représentantes et représentants ont été des plus vigilants lors des commissions consacrées à la préparation de la version finale des documents. Bien sûr il s'agit là d'un travail collectif débouchant inévitablement sur une version dont le consensus est apparu le plus acceptable pour chacun et que nous avons soutenu avec un vote favorable pour le SDAGE.

Si nous nous sommes exprimés favorablement, nous avons néanmoins souhaité dissocier le SDAGE et son programme de mesure en émettant de profondes réserves, sur 3 aspects :

- un programme de mesures dont la construction ne relève pas des instances de bassin, avec certaines mesures apparaissant contradictoires, inadaptées et même impactantes,
- un manque de cohérence des politiques publiques,
- une faillite des moyens organisationnels dans les services régaliens sur les territoires.

Ainsi en exprimant notre abstention sur le programme de mesures, nous souhaitions signifier le manque de moyens qui, selon nous, ne permet pas d'atteindre les objectifs fixés. Lors des débats précédents les votes, nous avons une nouvelle fois été témoins des tensions entre acteurs, principalement sur la gestion quantitative. Hélas la situation de déficit constatée en cette sortie d'hiver ne fait que confirmer nos craintes !

Malgré l'arrêté de bassin visant à améliorer la cohérence entre les arrêtés « sécheresse », nous alertons chacun de la faiblesse de la gestion quantitative actuelle, insuffisamment portée sur la sobriété et l'économie, cequi nous expose tous, de plus en plus au risque du manque d'eau, voire à la rupture de l'alimentation en eau potable.

Un SDAGE adopté par 65 % des voix !

A l'intérieur de ce nouveau numéro

Page 1 : Edito
Page 2 : En direct du comité de bassin
Page 4 : Conclusions du Varenne agricole
Page 6 : Arrêtés cadres et sécheresse
Page 7 : Blavet 2050, retour aux sources
Page 8 : Travaux en rivières
Page 9 : Sensibilisation et communication
Page 10 : Veille technique et réglementaire

29&30 juin 2022 à RENNES et en DIGITAL
CARREFOUR des GESTIONS LOCALES de l'eau

En direct du comité de bassin

Validation du projet de Sdage 2022-2027

Suite à la consultation (3 647 avis) qui s'est déroulée en 2021, le projet de Sdage a été amendé au grè des réunions de commissions avant d'être validé par les membres du comité de bassin, le 3 mars 2022 : 113 membres favorables sur 190 votants.

Le SDAGE est un document issu d'un processus collectif, qui ne satisfait pas tous les membres mais qui a le mérite de faire consensus et de répondre à une volonté commune. En France, sur le bassin Loire-Bretagne, le SDAGE reste dans la continuité du document précédent. Toutefois, à l'issue de la consultation, les membres ont souhaité améliorer la lisibilité de certaines orientations, par conséquent, largement reformulées. L'accent a été mis sur l'amélioration des connaissances sur les milieux, les usages mais également le climat.
La subsidiarité est devenue un principe d'action fort pour qu'à chaque échelle, des orientations, des décisions et finalement des actions puissent se réaliser, toujours dans le but d'atteindre les objectifs de bon état. La réduction des flux de nitrates est confortée et concerne évidemment l'intégralité du bassin. Pour finir, il convient de noter une meilleure prise en compte du bocage et des haies considérés aujourd'hui comme un véritable outil de limitation des transferts de pollution.

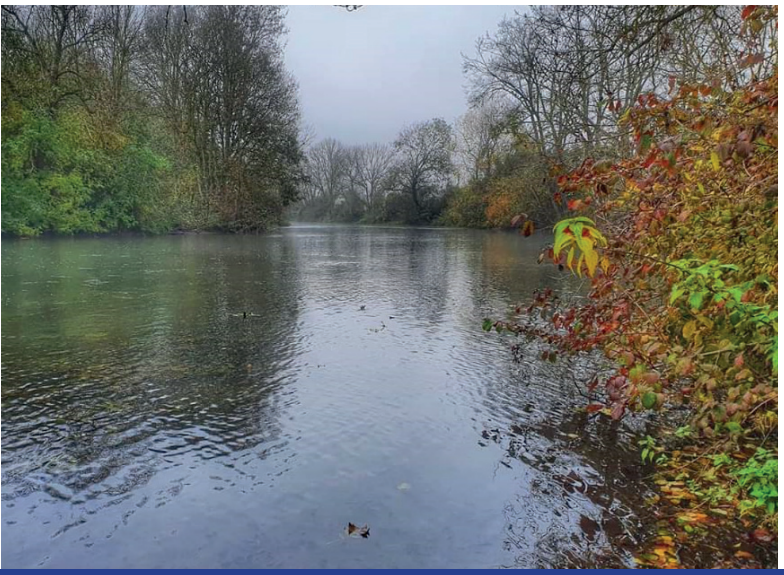

Il convient de noter que cette nouvelle version prend en compte les conclusions du Varenne agricole de l'eau (voir page 4) et le changement climatique, ainsi que les évolutions réglementaires et législatives intervenues depuis octobre 2020. Globalement, le comité de bassin travaille depuis quatre ans à l'élaboration du Sdage 2022-2027 afin de concilier les activités agricole et industrielle avec la distribution de l'eau potable et la préservation des milieux aquatiques, sur l'ensemble des territoires. Un des enjeux majeurs selon Jean-Paul DORON est de tenir le cap fixé depuis plus d'une décennie :

L'objectif de 61 % de masses d'eau de surface en bon état écologique est maintenu !

La présentation du Sdage sera à l'ordre du jour de la conférence de bassin qui se tiendra le 27 avril prochain, au siège de l'agence de l'eau Loire-Bretagne. Elle réunira comme tous les ans, les fédérations de pêche et de protection du milieu aquatique du bassin Loire-Bretagne.

Webinaire du 1er février 2022 • 10h à 12h30

« Aides pour l'information et la sensibilisation »

Le 1er février 2022, près de 280 participants dont l'association régionale des fédérations de pêche Centre - Val de Loire se sont retrouvés au webinaire pour s'informer sur les aides financières de l'agence de l'eau pour sensibiliser aux enjeux de l'eau en Loire-Bretagne et notamment appréhender les modifications apportées par le programme d'intervention révisé à mi-parcours.

Validation du projet de programme de mesures

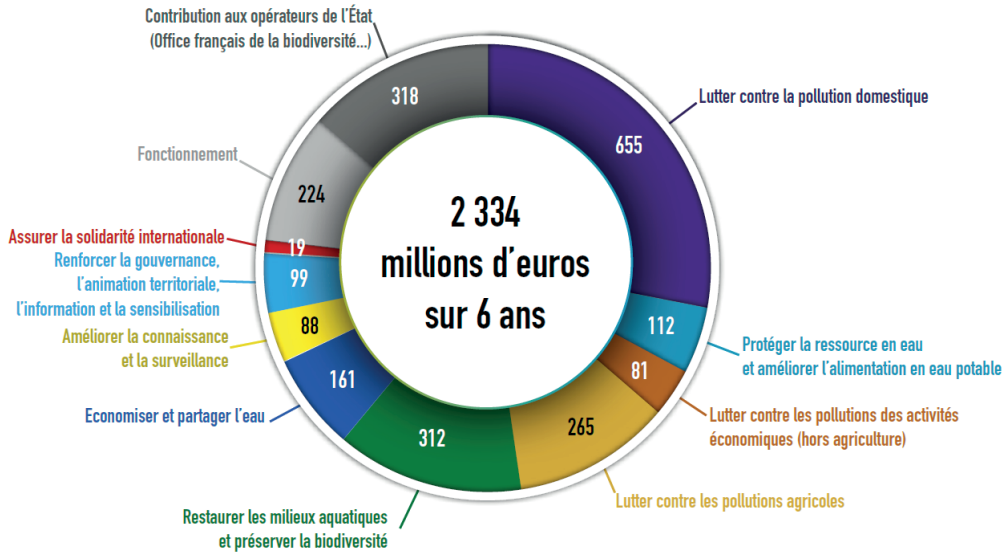

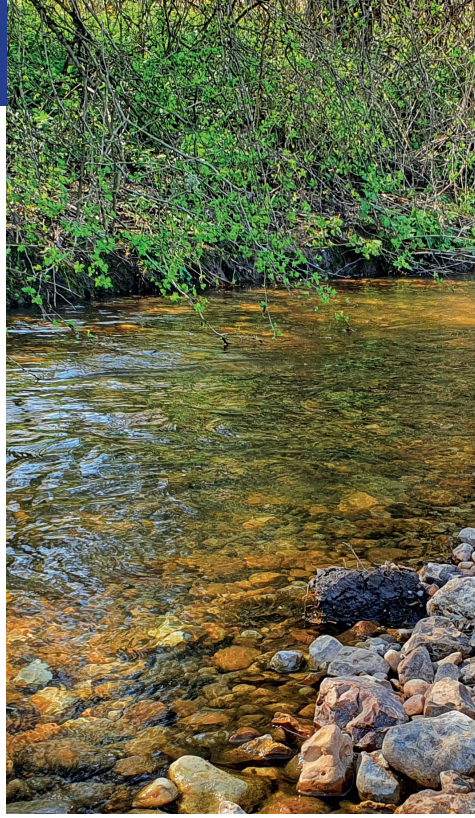

2,33 milliards d'euros sur 6 ans (2019-2024) le 11ème programme vient d'être révisé : c'est un programme toujours ambitieux pour l'eau, les milieux aquatiques et la biodiversité mais qui devrait, enfin, tenir compte du changement climatique que l'on observe depuis quelques années, déjà.

Le 11e programme d'intervention soutient les investissements et les programmes d'action pour l'eau. Il se veut incitatif avec 3 taux d'aide déjà bien connus : 70, 50 et 30%, et toujours une recherche d'efficience sur les territoires ainsi que des priorités données vers les actions pour améliorer l'état des eaux et atteindre l'objectif de bon état, aux changements de pratiques, à la correction des altérations ainsi qu'aux travaux prioritaires de lutte contre les pollutions.

Pour rappel, les équipes de l'agence de l'eau instruisent toutes les demandes d'aide déposées par voie dématérialisée. Les formulaires de demandes d'aide et les fiches actions sont publiés sur le site aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr.

En ce qui concerne la restauration et la préservation des milieux aquatiques, cours d'eau et milieux humides, actions souvent réalisées par les structures associatives de la pêche de loisir, les aides, se traduisent par :

- un focus sur les masses d'eau dégradées ou en risque de non atteinte du bon état
- une aide tournée vers les contrats territoriaux qui visent la correction des altérations, vers les actions de retour de la continuité écologique ou encore toute politique intégrée en faveur de la biodiversité liée aux milieux aquatiques et au littoral, ainsi que pour l'organisation de la compétence Gemapi sur les territoires.

3 enjeux prioritaires
- la qualité des milieux aquatiques et la biodiversité associée
- la qualité des eaux et la lutte contre la pollution
- la gestion économe et équilibrée de l'eau face au dérèglement climatique

2 enjeux complémentaires
- le patrimoine de l'eau et l'assainissement
- la biodiversité

3 enjeux transversaux
- l'adaptation au changement climatique
- le littoral et le milieu marin
- la lutte contre les micropolluants

PLAGEPOMI Adour

Le tribunal administratif de Bordeaux vient de suspendre le Plan de gestion des poissons migrateurs du bassin de l'Adour, faute d'absence d'évaluations des incidences Nature 2000 de la pêche aux engins, à la demande de seize associations de défense de l'environnement et de protection des milieux aquatiques, dont l'union des fédérations du bassin Adour-Garonne et l'AAPPMA de Basabürüa. Le juge des référés a estimé que le Plagepomi « ne prévoit pas de modalités de limitation des pêches de nature à assurer la conservation des espèces grande alose et lamproie marine dans le bassin Adour-côtiers ». Le tribunal a condamné l'État à verser 2400 euros aux requérants
Pour information, un PLAGEPOMI aborde des mesures qui concernent l'évaluation des populations, la restauration des stocks, la circulation des espèces dans le bassin, la gestion durable de la pêche et la réduction des impacts sur les milieux. Sur la Garonne, le jugement ne devrait pas tarder également. La question s'est lourdement posée sur le bassin de la Loire (lire notre bulletin précédent) mais aucune association n'a souhaité se lancer dans une procédure contre l'Etat.

Conclusions du Varenne agricole

Après un an de travaux, qui faisaient suite aux assises de l'eau, les conclusions du Varenne agricole doivent permettre de répondre aux enjeux de gestion de l'eau et d'adaptation au changement climatique.

Allier souveraineté alimentaire et défi climatique était l'enjeu principal de ces travaux dont le but final est de rassembler deux termes encore antinomique aujourd'hui : agriculture et biodiversité. Des pratiques économes en eau et protectrices des sols, l'optimisation de la ressource pour l'irrigation ou encore la plantation de haies, sont des réponses apportées par le monde agricole. Le président de la République a notamment appelé à une mobilisation collective et rapide avec un impératif :

« anticiper les effets du changement climatique sur notre agriculture pour mieux la protéger et s'adapter. »

Faire face à un épisode de grêle, à des sécheresses précoces, plus fréquentes, plus intenses, une diminution forte des débits ou encore à des pluies diluviennes, tels sont les dangers du changement climatique. Ces difficultés impacteront directement les exploitations.

Exemple dans la Creuse

Sous l'effet du changement climatique, l'herbe pousse plus tôt dans l'année, les vaches sont mises au pré plus tôt, mais le manque d'eau en été nécessite de faire des réserves de fourrage plus importantes qu'auparavant, ce qui n'est pas toujours possible si le printemps est pluvieux. Les éleveurs perdent ainsi en autonomie fourragère, donc en souveraineté à l'échelle de l'exploitation.

1. Se doter d'outils d'anticipation et de protection de l'agriculture dans le cadre de la politique globale de gestion des aléas climatiques
2. Renforcer la résilience de l'agriculture dans une approche globale en agissant notamment sur les sols, les variétés, les pratiques culturales et d'élevage, les infrastructures agroécologiques et l'efficience de l'eau d'irrigation
3. Partager une vision raisonnée des besoins et de l'accès aux ressources en eau mobilisables pour l'agriculture sur le long terme : réalisations, avancées et perspectives

Ainsi, permettre aux agriculteurs d'anticiper est essentiel. MétéoFrance proposera dès l'année prochaine, des données qui permettront d'adapter et piloter, l'activité agricole. Faire émerger les solutions de demain et doter les agriculteurs d'outils d'anticipation et d'adaptation aux effets du changement climatique est une priorité du Varenne agricole. Sur l'amélioration de la gestion des crises, on peut noter qu'un guide ministériel a été émis afin d'améliorer les modalités de gestion par les Préfets. Le site Propluvia a été actualisé afin d'informer le grand public des mesures locales.

D'ailleurs, d'ici la fin de l'année, les comités de bassin vont lancer des exercices de prospective, stratégique sur certains axes fluviaux en s'appuyant sur l'actualisation d' « Explore 2070 » pour faciliter l'analyse de la soutenabilité de tous les usages de l'eau.

EXPLORE 2070

Le projet a été porté par la direction de l'Eau et de la biodiversité et a rassemblé une centaine d'experts de tout horizon. Explore 2070 s'est déroulé de juin 2010 à octobre 2012, avec deux objectifs principaux :
- évaluer les impacts du changement climatique sur les milieux aquatiques et la ressource en eau à l'échéance 2070, pour anticiper les principaux défis à relever et hiérarchiser les risques,
- élaborer et évaluer des stratégies d'adaptation en déterminant les mesures les plus appropriées tout en minimisant les risques.

Plus d'information sur le site de l'Ofb.

Arrêtés cadres et sécheresse

60% de pluviométrie en moins cet hiver

Chaque année, à cette époque, la même musique retentit au bord de l'eau et dans les préfectures : « les niveaux des rivières sont extrêmement bas », « Les pluies ont été insuffisantes cet hiver », ou encore « et de plus, la végétation n'a pas débuté sa croissance ». Et comme toujours, les fédérations départementales, véritables sentinelles, alertent les Préfets sur le manque d'eau déjà palpable à la sortie de l'hiver et sur l'intérêt de s'en préoccuper dès le mois de mars.

Cette année 2022 ne fait pas exception et les prévisions de Météo-France annoncent un printemps potentiellement chaud et sec. Pour preuve, la secrétaire d'Etat, Bérangère ABBA a déjà réuni un premier Comité d'anticipation et de suivi hydrologique (CASH) afin de faire le point et anticiper le risque de sécheresse cet été. Les chiffres transmis présentent une recharge insuffisante des nappes souterraines en Centre - Val de Loire. La situation est identique dans les régions voisines comme l'indique le CASH : « le territoire accuse un déficit pluviométrique marqué en région Grand Est, dans le nord de la région Nouvelle-Aquitaine, en Bretagne ainsi que sur le Sud-Est et la Corse. » Les échanges ont montré qu'il était important d'affiner le suivi dès la sortie du printemps en espérant que les pluies arrivent. L'autre information importante à retenir est la sensibilisation des Préfets qui doivent instaurer des mesures d'anticipation en lien avec la mise en œuvre des arrêtés-cadre, qui eux doivent mettre en place prioritairement des mesures d'anticipation. Déjà plus de 50 nouveaux arrêtés sont publiés et accessibles sur le site Propluvia.fr.
Actuellement, aucun arrêté de restrictions d'eau n'a été pris sur le bassin Loire-Bretagne pourtant selon Patrick LEGER, Président de la Fédération de Pêche de l'Indre :

« Il est déjà temps de s'y pencher ! »

Des discussions sur le bassin

En ce début d'année, toutes les fédérations départementales se positionnent ou se sont positionnées sur des projets d'arrêtés-cadre. En région Centre - Val de Loire, plusieurs fédérations ont transmis des avis défavorables, dans un contexte climatique similaire à 2019, et qui avait notamment vu notre association régionale demander au ministère, le classement de la région Centre - Val de Loire, en calamité piscicole.

En outre, les fédérations réclament ici et là, une meilleure prise de conscience de la problématique avec en premier lieu, la détermination cohérente des seuils de crise, a minima au niveau des régions administratives. En effet, comme l'indique Grégoire RICOU (FD37) : « les seuils déjà bas ont encore été diminués : le bassin du Cher passe de 9 à 8m3/s ; celui de la Vienne de 29 à 26.5 m3/s ; celui de la Creuse de 10 à 8 m3/s ou encore celui de l'Indre de 2.7 à 2.45 m3/s. » Si ces nouvelles valeurs sont conformes au SDAGE, elles accentuent la pression hydrologique sur des masses d'eau qui sont déjà en risque de non atteinte du bon état écologique Dès l'atteinte des seuils, les fédérations militent pour une réduction forte des prélèvements : 50% ou une interdiction d'irriguer 4 jours / semaine.
Les fédérations demandent également un mode de gestion par saison (printemps et été) mais qui prendrait en compte le niveau des eaux souterraines dans la gestion de crise. Aujourd'hui, ce n'est toujours pas le cas. Au vu des échanges départementaux, les modifications proposées ne permettent pas d'éviter une crise, d'anticiper, ou de défendre l'eau, les milieux aquatiques et la biodiversité. Comme l'indique Bruno BARBEY (FD36) :

« les sécheresses printanières devraient arriver très rapidement, sans mesures de prévention prises pour l'été qui suit !»

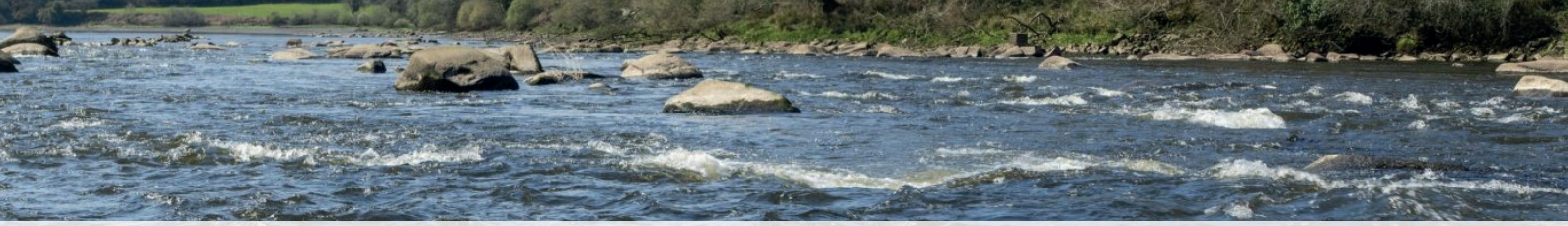

Blavet 2050, retour aux sources

Un collectif au chevet du Blavet

Une approche inédite dans la gestion du territoire et des bassins versants !

Un collectif d'acteurs s'est formé pour promouvoir une politique de développement de leur territoire, alternative et plus respectueuse de l'environnement et de l'intérêt général.

Ce territoire, c'est la vallée du Blavet, en Bretagne. Ce collectif, c'est « Blavet 2050 – retour aux sources ».

François LESAGER
Membre actif du collectif
Blavet 2050 - retour aux sources

Il est constitué d'acteurs et usagers de ce territoire, personnes physiques mais aussi personnes morales (habitants, élus, associations, collectivités, usagers économiques et non économiques, etc.) qui se rassemblent pour définir ensemble un avenir alternatif à celui hérité des politiques de gestion traditionnelles mettant en péril ce magnifique fleuve.

L'artificialisation et la canalisation de ce fleuve sont anciennes et bien qu'étant des vestiges de l'Histoire, sont aujourd'hui désuets d'usages et très coûteux d'entretien. Pire, ces aménagements, s'ils devaient être maintenus ou renforcés au seul profit d'une navigation fluviale quasiment inexistante et de la construction de centrales hydroélectriques de faible intérêt public majeur, condamneraient progressivement la vallée du Blavet, à moyen et long terme, notamment face au défi lié aux changements climatiques à venir.

Redéfinir le territoire, son rayonnement, son développement, son économie, son attrait autour d'un vaste projet de renaturation, d'un « retour aux sources » est l'objectif de ce collectif. Les propositions sont nombreuses pour faire évoluer le territoire mais dans un premier temps, le demande est formulée pour ouvrir les vannes des ouvrages en barrage, où cela n'impacte aucun usage.

Cette ambition affichée et planifiée par ce collectif sera présentée lors de la prochaine conférence de bassin. Probablement, qu'à cette époque, nous n'accueillerons pas un collectif mais bien une association puisque cette transformation est envisagée afin de participer plus activement au débat qu'il réclame auprès des décideurs. En attendant, les prises de position dénonçant une situation de plus en plus dramatique, continuent. Le collectif qui dispose d'un site Internet et d'une page Facebook très active, est notamment intervenu sur France 3 Bretagne pour expliquer et défendre une certaine vision durable de la gestion du Blavet afin de s'adapter aux changements sociaux et climatiques en cours.

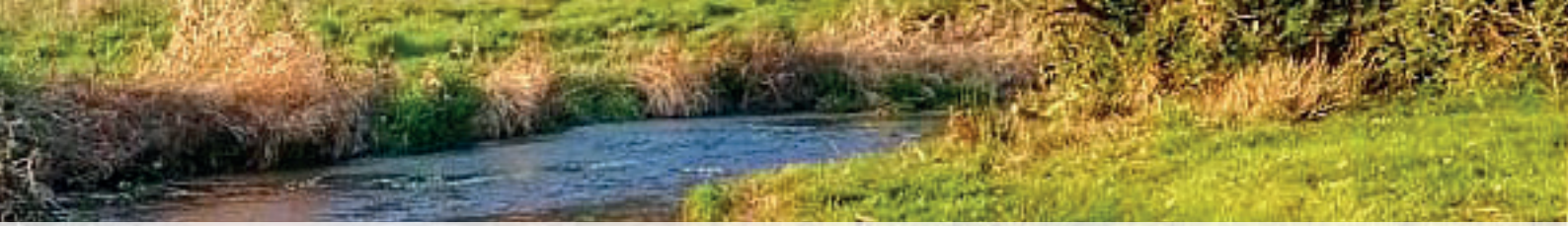

Les étangs, un enjeu pour les cours d'eau

Les étangs sont des plans d'eau artificiels conçus pour divers usages comme l'irrigation ou la pêche de loisir. Ils sont très souvent vidangeables et leur surface est supérieure à 1 000 m².

Les étangs, bien souvent de petits écosystèmes artificiels destinés à divers usages, ponctuent allègrement les cartes de leur présence.

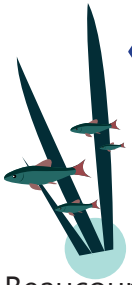

« Tous ces petits points ne sont pas anodins ! »

Dimitri BOURON
Responsable études et milieu

Fdaappma85

Beaucoup interceptent les écoulements de surface (sur source, sur cours d'eau, en dérivation) et se situent sur des écosystèmes particulièrement sensibles tels que les têtes de bassin versant (« pour retenir l'eau ») ou dans des zones humides (« pour assainir »). Ces termes reflètent d'anciennes politiques de gestion aujourd'hui, théoriquement abandonnées.

Malheureusement, la multiplicité des étangs cumule des impacts loin d'être négligeable à l'échelle du bassin versant. Pas moins de 7 impacts peuvent être attribués aux étangs : habitat, quantitatif, qualitatif, biodiversité, granulométrie, continuité écologique et sécurité publique.

Il est donc nécessaire d'agir pour en réduire les effets. Malgré le nécessaire entretien, souvent coûteux et rendu complexe par de nombreuses dispositions réglementaires, certains usagers peuvent être très attachés à leur étang pour des raisons souvent personnelles, dénuées d'intérêt général.

Une première approche de sensibilisation et d'éducation est donc essentielle comme le montre la plaquette du CPIE « Sèvre et Bocage » que vous pouvez télécharger directement en cliquant sur l'image.

Et lorsque vient le temps d'agir, de nombreux exemples et solutions techniques peuvent aider à la prise de décision avec à la clé des résultats rapides et dont l'efficacité est indéniable comme sur la Virgule, à Kerlever où le syndicat OUESCO a récemment supprimé un étang. La vidéo est disponible sur : https://www.youtube.com/watch?v=DtOA3pZg1Xw

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité

Information nationale

Le plan français sur les espèces exotiques envahissantes est publié à l'adresse suivante : https://www.ecologie.gouv.fr/lancement-du-plan-daction-prevenir-lintroduction-et-propagation-des-especes-exotiques-envahissantes

Ce plan contient de nombreuses actions notamment de prévention de la propagation de ces espèces exotiques envahissantes en particulier par des mesures de communication et de sensibilisation.

Ce plan sera décliné par quelques actions nationales de sensibilisation sur lesquelles la Fédération nationale de la Pêche en France travaillera dans les tous prochains jours.

Travaux en rivières

La Cheuille, une rivière sauvée par la Fédération de Pêche du Loiret

Dans un précédent numéro, nous avions évoqué le lancement de travaux de restauration de la Cheuille, rivière présente dans le département du Loiret, à Bonny-sur-Loire.

La Fédération départementale de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (FD45) est maitre d'ouvrage pour la restauration de 2 km de ce cours d'eau. Les travaux sont actuellement en cours et 10 ouvrages ont déjà été rendus franchissables.

Ces premiers travaux changent déjà considérablement le visage de la rivière qui prend depuis quelques mois, un profil plus naturel par la suppression des ouvrages en barrage, la création de nouveaux méandres et l'apport conséquent de matériaux. Cette action de restauration de la continuité écologique permettra aux espèces ligériennes de remonter la Cheuille et des'y installer durablement. Tout cela est rendu possible grâce au soutien financier de l'agence de l'eau Loire-Bretagne. Une vidéo globale sera réalisée prochainement mais vous pouvez toujours visionner la vidéo de présentation de ce projet de réaménagement sur https://www.youtube.com/watch?v=6GgSpOmgv7U.

Plantation de haie sur le bassin du Loir

1200 plants ont été installés en bord de Loir à Saint-Hilaire-la-Gravelle (Loir-et-Cher).

L'action menée par l'association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique (AAPPMA) Morée - Danzé a réuni une vingtaine de bénévoles, motivée à l'idée d'installer une haie bocagère de 600 mètres, séparant le site, des terres agricoles à proximité.
Avec l'aide financière et technique de la Fondation Edf, de la Fédération des chasseurs du Loir-et-Cher et de l'association des fédérations de pêche Centre - Val de Loire (Afpcvl), les bénévoles ont pu planter des arbres à fruits et baies, du sureau, de l'érable, du charme, du noisetier et plusieurs autres espèces.
Pour préparer la terre, il aura fallu pas moins de 4 passages de herse avant d'installer la bâche biodégradable puis la haie.
Plusieurs objectifs ressortent de cette action comme la volonté d'offrir une zone de refuge et de garde-manger à la faune ou encore de filtrer les eaux de ruissellement.
En 2022, l'Afpcvl, en partenariat avec l'agence de l'eau Loire-Bretagne, réalisera un sentier pédagogique de 8 panneaux afin de sensibiliser et informer le grand public sur les bienfaits d'une haie pour la biodiversité.

Plantation en cours

Vue aérienne

Sensibilisation et communication

Découvre les secrets du cycle de l'eau

Arriveras-tu à découvrir l'intégralité du bassin versant ?

Dans ce jeu, tu découvriras des mots, apprendras leurs significations et comprendras les différents cycles de l'eau. Entre précipitation, évaporation, rivière, torrent ou encore château d'eau, utilises ta logique et tes connaissances du monde qui t'entoure pour répondre aux questions et avancer dans le jeu.

Quatre jeux sont proposés :
Mission 1 : Le cycle naturel de l'eau - Glisse ta souris sur l'image, écoute les sons de l'environnement et place les éléments correspondants.
Mission 2 : Les phénomènes naturels liés à l'eau - Observe les phénomènes, clique et place les éléments correspondants.
Mission 3 : Le cycle domestique de l'eau - Relie les points en cliquant dessus et retrace le parcours de l'eau.
Mission 4 : Répond aux questions et gagne une récompense

Pour démarrer l'aventure, il suffit de cliquer sur l'image !

Les élus en formation

Suite aux récentes élections départementales, des journées d'intégration régionales déclinées par les structures infranationales seront organisées en mai-juin 2022 dans les territoires à l'attention des membres du conseil d'administration des FDAAPPMA du territoire concerné.

Depuis plusieurs mois, un groupe de travail spécifique regroupant des représentants de toutes les régions de France, détermine les modalités précises de ces journées d'intégration ainsi que les thématiques qui seront abordées : le réseau associatif de la pêche de loisir, maillage, rôle du réseau, son fonctionnement interne, les outils mis en place comme cartedepeche.fr, la politique de l'eau, son organisation, sa gouvernance, les instances, mais également les documents de cadrage Pdpg et Sddlp ainsi que tout ce qui gravite autour des structures associatives de la pêche de loisir.
Ces journées pourront se poursuivre par des temps d'approfondissement qui prendront différentes formes : webinaire, vidéo, présentiel, etc.

Veille technique et réglementaire

Actualité

Le colloque international SAMARCH se tiendra les 17 et 18 mai 2022.
Pléneuf-Val-André.
https://www.observatoire-poissons-migrateurs-bretagne.fr/actus/1414-report-colloque-samarch-repondre-aux-grandes-inconnues-sur-les-salmonides-migrateurs

Hydroportail : nouveau site de référence des données hydrométriques et hydrologiques
https://hydro.eaufrance.fr/

Bérangère Abba présente le premier volet de la Stratégie nationale biodiversité 2030
https://www.ecologie.gouv.fr/berangere-abba-presente-premier-volet-strategie-nationale-biodiversite-2030

De nouveaux retours d'expériences sur la restauration de la continuité écologique
https://professionnels.ofb.fr/fr/article/nouveaux-retours-dexperiences-restauration-continuite-ecologique-rivieres

Web-rencontres - 11e programme révisé
Comment agir pour l'eau ? Quelles sont les solutions et les financements possibles ?
https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLScsjPHatEovIMi7rrgva7AQKa3dliWIp-6Mob1xeeI-qNu8JXw/viewform

Articles scientifiques

Serviere Marie (2021)
Rapport final V1. BRGM/RP-71235-FR, 56 p.
https://drive.google.com/file/d/1THhRodEBsyHK2AqgxJhhvsBi881Oqaf4/view

Insight into the noble crayfish morphological diversity :
a geometric morphometric approach
Leona Lovren / Humberto G. Ferrón, Dorotea Grbin and Ivana Maguire
Knowl. Manag. Aquat. Ecosyst., 423 (2022) 9
DOI : *https://doi.org/10.1051/kmae/2022006*

Effects of temperature on the survival and development of the early life stages of northern pike (Esox lucius)
Emilie Réalis-Doyelle, Alain Pasquet, Pascal Fontaine and Fabrice Teletchea
Knowl. Manag. Aquat. Ecosyst., 423 (2022) 10
DOI : *https://doi.org/10.1051/kmae/2022007*

Aspects scientifiques et technologiques de la gestion quantitative de l'eau (Rapport d'information)
Sénat - rapport n° 580 du 17 mars 2022
Compte rendu de l'audition publique du 10 février 2022 et des conclusions du 17 mars 2022
http://www.senat.fr/rap/r21-580/r21-5801.pdf

Union des FDAAPPMA du Bassin Loire-Bretagne (UFBLB)
49 route d'Olivet, 45100 ORLÉANS
Association des Fédérations de Pêche Centre - Val-de-Loire (AFPCVL)
11 rue Robert Nau - Vallée Maillard - 41000 Blois

Au fil de l'eau
Actualités de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques
du bassin Loire-Bretagne

Directeurs de la publication : Jean-Paul Doron, Serge Savineaux
Conception et réalisation : Julien Prosper, Samuel Chaplais
Crédits photographiques : Julien Prosper, Fnpf, Une image à part

Avec le soutien financier de

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
agence de l'eau Loire-Bretagne